

Convention d'assistance informatique

entre

les établissements publics, le rectorat et le Lycée François Rabelais

N° 0440049P

Objet : fonctionnement du réseau d'assistance informatique académique

Entre d'une part, le **Lycée François Rabelais** gérant, sous l'autorité du recteur, les moyens de fonctionnement du réseau d'assistance

Et d'autre part, l'établissement de catégorie 2, suivant

Collège Aristide Briand
19 rue Louis Blanc
BP 16211
44262 NANTES Cedex 2

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

Le Rectorat de l'académie de Nantes organise au profit de l'établissement bénéficiaire un service d'assistance informatique. Cette assistance est assurée par la plate-forme inter académique d'assistance et la DSI du Rectorat. Une partie des équipes de la DSI est affectée aux équipes des Centres de Ressources Informatiques Départementaux (CRID) en charge de l'assistance de proximité aux établissements. La présente convention a pour objet de préciser les modalités de la contribution des établissements aux frais de fonctionnement et de formations de ces équipes départementales.

Article 2 : Prestations offertes

Art.2.1 : Prestations d'assistance

L'assistance informatique couvre les applications de gestion nationales ou académiques, les sites internet et intranet, l'ENT e-lyco, les services de messagerie et les infrastructures matérielles associées. Dans ce cadre, les équipes départementales de proximité (CRID), objet de la présente convention, interviennent conformément aux préconisations techniques définies par l'Académie et le MEN et en concertation avec les collectivités, pour assurer le maintien en conditions opérationnelles des équipements d'infrastructure (serveurs, réseaux) et des postes de travail entrant dans le périmètre d'intervention, pour apporter de l'aide et du conseil aux établissements et contribuer aux projets d'évolution des infrastructures informatiques.

Art.2.2 : Prestations de maintenance matérielle optionnelle

Depuis l'application de la loi N° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, la maintenance matérielle est prise en charge par les collectivités dans le cadre de la garantie des matériels. Toutefois, dans l'éventualité où ce ne serait pas le cas, les établissements adhérents peuvent souscrire des contrats d'assistance matérielle dans des conditions précisées en annexe.

Art.2.3 : Prestation de fournitures informatiques

La fourniture de matériel informatique pourra être proposée dans le cadre de l'assistance aux établissements.

Article 3 : Organisation

Le dispositif d'assistance placé sous l'autorité du recteur, est mis en œuvre par le pôle assistance et les équipes départementales de la DSI du Rectorat en liaison avec la plateforme inter académique d'assistance

Article 4 : Organisation financière

Une cotisation est versée annuellement par l'établissement adhérent et comptabilisée dans un budget annexe du Lycée François Rabelais. Le montant de la cotisation, fixé par l'autorité rectorale, varie selon la catégorie de l'établissement.

Pour l'année en cours, le tarif est le suivant :

Catégorie 1 : 180 €

Catégorie 2 : 240 €

Catégorie 3 : 300 €

Catégorie 4 : 360 €

Catégorie 5 : 420 €

Article 5 : Les établissements concernés par la présente convention sont les suivants :

Les EPLE publics

Les GRETA

Article 6 : Interventions :

Les interventions se feront selon les processus décrits dans les schémas d'assistances définis par la DSI du Rectorat. Elles s'effectueront soit par télémaintenance, soit sur place dans l'établissement.

Au cours de l'intervention, l'établissement laissera toute possibilité au technicien pour téléphoner à la DSI ou la collectivité afin d'améliorer la qualité et la rapidité du service. Si les interventions couvrent la plage horaire du repas de midi, le technicien aura la possibilité d'utiliser la table d'hôte de l'établissement.

Article 7 : Durée, dénonciation de la convention :

La présente convention approuvée par le Conseil d'Administration de l'établissement adhérent prendra effet à partir du 1^{er} janvier 2020 pour une durée de trois ans.

La convention se trouvera suspendue si l'établissement ne verse pas sa cotisation dans le trimestre qui suit la date de facturation. Pendant cette suspension, l'établissement cessera de bénéficier des prestations d'assistance.

Fait à NANTES Cedex 2,

le

Pour le

Collège Aristide Briand

Vu pour approbation

*Pour le Recteur et par
délégation
Le Secrétaire Général
P.O. Le Chef de Division*



François KERMAREC

Fait à Fontenay le Comte,

le 30/09/2019

Pour le

Lycée François Rabelais
Le Proviseur,

Fabienne CASTAGNÉ



ANNEXE CONVENTION ASSISTANCE MATERIELS

Conditions de maintenance et tarifs

Seuls les appareils ayant été achetés dans **le cadre des marchés annuels** organisés par le Rectorat peuvent être pris en contrat de maintenance par le Service Académique de Maintenance Informatique.

1 - Appareils pris en contrat de maintenance après la période de garantie constructeur

Nombre de contrats	Micro ordinateur
De 0 à 3 inclus	30 € par appareil
De 4 à 8 inclus	Remise de 20 % sur le total des ordinateurs
A partir de 9	Remise de 30 % sur le total des ordinateurs

Pour les machines récentes sous garantie constructeur, il est proposé une extension de garantie pour un prix divisé de moitié par rapport à un contrat normal.

Ceci, afin de régler les problèmes

- de garantie finissant en cours d'année civile,
- de durée de garantie différente sur les éléments d'une machine (écran et unité centrale),
- de prestation différente après la première année de garantie (sur site ou retour atelier),

2 - Appareils n'ayant pas été pris en contrat de maintenance après la période de garantie constructeur

Intervention **avec facturation** et obligation pour l'établissement de prendre le matériel en contrat l'année qui suit le dépannage.

Détail de la facturation

- Forfait de prise en charge : 100 €
- Coût horaire : 40 €
- Pièces : au prix du marché

Intervention

L'intervention se fera le plus rapidement possible. Elle s'effectuera soit sur place, soit en atelier après retrait de l'appareil. Dans ce dernier cas, un appareil sera éventuellement prêté à l'établissement dans la mesure où il sera disponible.

Restrictions

Toute modification sur un appareil doit être impérativement portée à la connaissance du technicien, sous peine d'annulation du contrat.

**LISTE DES APPAREILS POUVANT ETRE PRIS EN CONTRAT DE MAINTENANCE PAR LES CRID
POUR L'ANNEE 2019**

Serveurs	Année	Montant	Garantie	Fin
DELL POWEREDGE 600SC SERVEUR AMON/SLIS °, sans souris, clavier et écran	2004	30 €	3 ans	2007
HP PROLIANT ML110 G2 SERVEUR HORUS/NOVELL OPTION : sauvegarde DAT	2005	30 €	3 ans	2008
FUJITSU SIEMENS SCENIC P320 SERVEUR AMON/SLIS (sans écran)	2005/2006	30 €	3 ans	2008/2009
HP PROLIANT ML110 G3 SERVEUR HORUS /NOVELL- OPTION : sauveg DAT	2006	30 €	3 ans	2009
HP ML110 G4 – SERVEUR SAMBA EDU 3 OPTION : 250Go Sata II (sans écran)	2007	30 €	3 ans	2010
NEC SI 1310 SERVEUR HORUS, NOVELL- OPTION : Lecteur DAT AMON OU SLIS	2007	30 €	3 ans	2010
DELL POWEREDGE 840 SERVEUR SLIS OU SAMBA EDU 3	2008/2009	30 €	3 ans	2011/2012
DELL POWEREDGE T105 SERVEUR HORUS OU AMON	2008	30 €	3 ans	2011
DELL POWEREDGE T100 SERVEUR HORUS OU AMON	2009	30 €	3 ans	2012
DELL POWEREDGE T110 SERVEUR HORUS, SCRIBE OU AMON	2010/2011	30 €	3 ans	2013/2014
DELL POWEREDGE T110 II SERVEUR HORUS, AMON et SCRIBE	2012/13/14	30 €	3 ans	2015/16/17
DELL POWEREDGE R210 II SERVEUR HORUS, AMON et SCRIBE	2012/13/14	30 €	3 ans	2015/16/17
DELL POWEREDGE T110 II SERVEUR HORUS, AMON et SCRIBE	2015	30 €	3 ans	2018
DELL POWEREDGE R220 SERVEUR HORUS, AMON et SCRIBE	2015	30 €	3 ans	2018
HP PROLIANT ML30 SERVEUR HORUS, AMON et SCRIBE	2016	15 €	3 ans	2019
HP PROLIANT ML30 SERVEUR HORUS, AMON et SCRIBE	2017 / 2018	0 €	3 ans	2020/2021
Micro-Ordinateurs	Année	Montant	Garantie	Fin
DELL OPTIPLEX GX270 OPTIONS : écran plat 17", lecteur DVD/Graveur CD	2004	30 €	3 ans	2007
DELL OPTIPLEX GX280 (avec lecteur DVD/GRAVEUR. CD et écran plat 17")	2004/2005	30 €	3 ans	2007/2008
DELL OPTIPLEX GX520 (avec lecteur DVD/GRAVEUR. CD et écran plat 17")	2005/2006	30 €	3 ans	2008/2009
DELL OPTIPLEX 745 MT (avec lecteur DVD/GRAVEUR. CD et écran plat 17")	2007	30 €	3 ans	2010
DELL OPTIPLEX 740 MT (écran plat 17" ou 19")	2008	30 €	3 ans	2011
DELL OPTIPLEX 360 MT	2009	30 €	3 ans	2012
DELL OPTIPLEX 380 MT (graveur DVD, double couche/cd, écran 19")	2010/2011	30 €	3 ans	2013/2014
DELL OPTIPLEX 390 MT	2011/2012	30 €	3 ans	2014/2015
DELL OPTIPLEX 3010 SF	2013	30 €	3 ans	2016
DELL OPTIPLEX 3020	2014/2015	30 €	3 ans	2017/2018
HP ELITEDESK 600 G2 MT ou G3 MT	2016/2017/2018	0 €	5 ans	2021/22/23
DELL OPTIPLEX 3060	2018/2019	0€	5ans	2023/2024